# Le pavillon Royal de l'hôpital Saint-Julien de Nancy

*Philippe Wernert*

Le pavillon Royal est le bâtiment que le roi Stanislas fait construire en 1747 à Nancy, au sein de l'hôpital Saint-Julien, pour accueillir des orphelins en provenance de ses duchés de Lorraine et de Bar. Réalisé sur les plans d'Emmanuel Héré, il précède de quelques années l'ensemble prestigieux qui s'élèvera à proximité immédiate : la place Royale, la place de la Carrière, la place d'Alliance, l'hôpital des Frères de Saint-Jean-de-Dieu. Mais, contrairement à ces derniers, il ne sera pas classé monument historique ni retenu par l'Unesco au patrimoine mondial de l'Humanité. Cette communication, consacrée à l'origine et à la vie de ce pavillon, tentera aussi de nous expliquer pourquoi.

## L'hôpital Saint-Julien et les enfants avant la fondation de Stanislas

### *L'hôpital Saint-Julien*

L'hôpital Saint-Julien est fondé en 1336 à Nancy par un ecclésiastique, le prêtre Warnier. Il est destiné à l'accueil des pauvres malades, infirmes ou mourants[1]. Situé sur le côté nord de la rue du Duc-Antoine et compris entre nos actuelles Grand-Rue et rue Pierre-Gringoire, il est de très modestes dimensions[2]. Deux siècles plus tard, il ne répond plus aux besoins d'une population nancéienne, qui est passée de 1000 à 7000 habitants. Faute d'entretien, il menace ruine. Le duc Charles III décide de le transférer dans la Ville-Neuve qu'il projette[3].

Le nouvel hôpital vient s'élever sur le vaste îlot compris entre nos rues Pierre-Fourier, Maurice-Barrès, Saint-Georges et Saint-Julien. Les pauvres, en procession, encadrés par les Cordeliers, l'intègrent le premier janvier 1590. L'ensemble se compose pour l'essentiel d'un long bâtiment à haut toit où se succèdent la chapelle, les dortoirs et les chauffoirs. S'y relient trois bâtiments formant une première cour, la cour des hommes, pour abriter la cuisine, les réfectoires, l'infirmerie, la pharmacie et autres services logistiques. Au-delà, s'étend la cour des femmes, avec, à son extrémité, la ferme avec un accès sur la rue Saint-Georges[4].

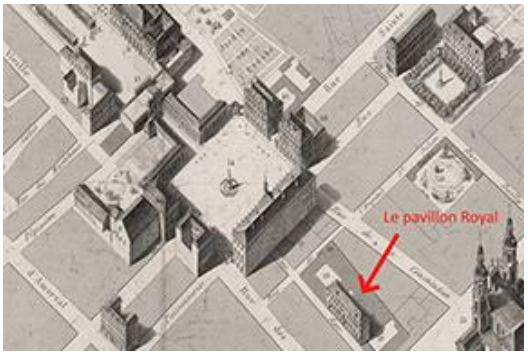


**Les trois places et le pavillon Royal**
Extrait du plan de Chatelain,
A.M. de Nancy, 1 FI 1517.

Le règlement intérieur édicté par Charles III fixe la capacité de l'hôpital à 34 hommes, 34 femmes, 25 garçons et 25 filles du deuxième âge, et 40 enfants du premier âge. Les filles sont logées avec les femmes et les garçons avec les hommes, sauf les petits qui sont avec les femmes. Les enfants abandonnés peuvent aussi être placés chez une nourrice moyennant rémunération.

1 Pfister Ch., *Histoire de Nancy,* Berger-Levrault, Paris-Nancy, 1902, tome 1er, p. 197, transcription de la charte fondatrice.
2 Bruwaert E, Rue et quartier de la Boudière, *Mémoires de la Société d'Archéologie de Lorraine*, 1920, et Vaxelaire Y., transcription non publiée d'actes notariés, A.D. 54 3E 1090, 1931 et 2542.
3 Vaxelaire Y., transcription non publiée de l'acte d'adjudication, A.D. 54 3E 1621.
4 A.M. de Nancy, plans de 1843, de l'architecte Thiébert,

Un maître d'école apprend à lire et écrire tant aux filles qu'aux garçons jusqu'à ce qu'ils soient en âge d'apprendre un métier.

***La fondation de Charles IV pour cent enfants pauvres, la maison Saint-Charles***

En 1626, le duc Charles IV fonde un établissement destiné à l'hébergement de cent enfants pauvres et aux soins des nécessiteux dans une infirmerie. Il installe cet hôpital, qui prend le nom de maison de Saint-Charles-Borromée, dans une ancienne fabrique de chaudrons à l'angle de nos rues Saint-Jean et Léopold-Lallement. Les bâtiments ont été achetés et offerts par le primat de Lorraine, Pierre de Stainville. Malheureusement, un des précédents propriétaires de la fabrique, Richard Chauvenel, n'avait pas été payé par le vendeur de Pierre de Stainville. La maison Saint-Charles n'a pas les moyens de le désintéresser. Le fils Chauvenel, Emmanuel, remet donc en vente les locaux. *In extremis*, par ordonnance du 15 février 1631, Charles IV sauve la fondation en réunissant sous une même direction les hôpitaux Saint-Charles et Saint-Julien. Le lendemain même, l'hôpital Saint-Julien achète les locaux à Emmanuel Chauvenel en s'engageant à lui payer 38 000 francs. Mais les épidémies de peste et les occupations françaises successives du XVII^e^ siècle vont durement frapper l'hôpital Saint-Julien. Ses directeurs n'arriveront jamais à payer Emmanuel Chauvenel. Entre-temps, ce dernier a fait don de ses droits de propriété aux sœurs de la Sainte-Famille, futures sœurs de la Charité de Saint-Charles. Ce sont donc ces dernières qui poursuivent la procédure et obtiennent finalement, en 1674, gain de cause de la Cour souveraine de Metz, avec l'expulsion des trente-cinq orphelins qu'héberge alors encore l'établissement. La vocation hospitalière des lieux ne s'arrêtera cependant pas puisque, suite à un accord avec la Ville, les sœurs vont reprendre l'infirmerie pour y soigner les pauvres. C'est ce nouvel hôpital Saint-Charles qui sera à l'origine de l'hôpital Central[5].

***Le transfert des enfants à l'hôpital Saint-Julien***

En 1674, l'hôpital Saint-Julien doit donc accueillir en catastrophe les trente-cinq garçons de la maison Saint-Charles. On aménage des greniers en urgence. On va jusqu'à coucher deux ou trois enfants avec les femmes. La situation va s'aggraver sous la direction d'une religieuse, la sœur Christophe Riétans, « une bonne fille, mais que le grand âge avait fait tomber en enfance. Cette sœur se laisse gouverner par les pauvres femmes qu'elle appelle ses commères. Les règles ne sont plus appliquées. La malpropreté et l'infection sont extrêmes avec la promiscuité des enfants et des vieilles femmes, les maladies fréquentes ». En 1702, le duc Léopold décide donc de remplacer la sœur Christophe par deux sœurs de la Charité de Saint-Charles, établissement pourtant, ironie de l'histoire, à l'origine de l'expulsion des enfants. On laisse néanmoins la sœur Christophe finir ses jours à l'hôpital. Elle bénéficiera même d'une sépulture dans la chapelle. Les sœurs font rapidement de l'ordre, mettant des lits partout. Elles séparent les malades des bien-portants. Elles installent les petits enfants dans une salle sous leur surveillance. « Elles dressent au travail les garçons et les filles, les femmes à filer et les hommes au jardin et à l'économie de la campagne et des vignes ». L'on projette même d'augmenter le nombre d'orphelines grâce à une fondation projetée par Françoise-Catherine de Sombreuil en utilisant l'appartement du receveur[6]. Mais cette fondation se concrétisera ailleurs, par la création en 1715 de la Maison des Orphelines ou Sainte-Elisabeth à l'angle de nos actuelles rue Jeannot et des Tiercelins.

Malgré l'ingéniosité des sœurs, les locaux restent insuffisants. Plusieurs campagnes de travaux vont donc se succéder au sein de l'hôpital Saint-Julien. En 1735, c'est le bâtiment côté

5 Boppe L., *Les Établissements publics hospitaliers à Nancy*, A. Crepin-Leblond, Nancy, 1906.
6 A.D. 54, H dépôt Nancy 60, courrier des directeurs de l'hôpital daté du 22 novembre 1712 et rapport non daté.

rue Pierre-Fourier qui est remanié par l'architecte Gauthier[7]. Le sculpteur Renaud Mesny en profite pour agrémenter la façade des armes du duc de Lorraine[8]. Il était temps ; deux ans plus tard l'antique dynastie ducale fait place à Stanislas. En 1746, une nouvelle construction, très simple, toujours sur les plans de l'architecte Gauthier, vient prolonger le bâtiment principal, avec des ateliers au rez-de-chaussée et des dortoirs pour les enfants au 1er étage[9].

**La fondation de Stanislas pour vingt-quatre enfants pauvres des Duchés.**

La même année, en 1746, Stanislas souhaite créer un établissement pour les orphelins pauvres de l'ensemble de ses duchés. Jusqu'alors l'accueil à l'hôpital Saint-Julien est en effet, sauf fondation particulière, réservé aux Nancéiens. Pour en couvrir les dépenses de fonctionnement, Stanislas verse, sur sa cassette, au Trésor Royal de France, la somme de 220 000 livres dont 20 000 le 28 septembre et 200 000 le 5 décembre 1746 ; la rente à 5% devant produire 11 000 livres d'intérêts chaque année. Un contrat du 21 février 1747, passé entre Stanislas et les directeurs de l'hôpital Saint-Julien, fixe le règlement de la nouvelle fondation : il s'agit de procurer à vingt-quatre pauvres enfants orphelins, douze garçons et douze filles originaires des duchés, les secours nécessaires pour être élevés dans la religion chrétienne et mis en état de gagner leur vie par une profession.

À cet effet Stanislas prend à sa charge la construction d'un nouveau bâtiment et son premier équipement. Les dépenses de fonctionnement seront couvertes par les 11 000 livres versées perpétuellement, chaque année, à l'hôpital, à compter de la date d'effet de la fondation. L'hôpital s'engage ainsi à assurer l'entretien du bâtiment et le renouvellement de son premier équipement, le logement, la nourriture, l'habillement, le blanchissage, les soins et l'enseignement des enfants pendant quatre ans. En outre, à l'issue des quatre ans, l'hôpital versera une somme de 500 livres à chacun des douze garçons, et de 1000 livres à chacune des douze filles, sous réserve qu'ils aient trouvé à leur sortie un établissement, soit par mariage, soit en entrant en qualité de domestique dans une maison sûre, soit même pour les garçons, en prenant le parti du service militaire. L'on peut s'étonner de cette discrimination, mais qui s'explique par le souci de faciliter le mariage de la jeune fille dans le cadre de la pratique de la dot répandue sous l'ancien régime dans toutes les classes sociales. A défaut d'avoir trouvé un établissement, les garçons ne recevront que 100 livres et les filles 200. L'encouragement, la reconnaissance du mérite sont ainsi préférés à l'assistanat.

Ne seront reçus que des enfants issus de Lorraine ou du Barrois, pauvres et si possible orphelins de père et de mère. Ils devront produire un certificat établi par le seigneur, le curé ou un des officiers du lieu attestant qu'ils sont orphelins, de bonnes mœurs, exempts de toute maladie contagieuse et absolument pauvres et dans l'impossibilité de subsister. Il ne sera accueilli que des enfants du deuxième âge, soit d'au moins neuf ans pour les garçons et huit pour les filles, et d'un maximum de douze pour les garçons et de dix pour les filles. À noter qu'une fille entrée à huit ans, en aura effectivement douze à sa sortie, soit l'âge légal lui permettant à l'époque de se marier.

Tous les quatre ans, un préposé de l'hôpital dressera une liste des candidatures avec précision des pièces justificatives produites. Après vérification, les directeurs de l'hôpital arrêteront la liste des candidats répondant aux conditions fixées par la fondation. Leur nombre devant vraisemblablement dépasser celui des places, il sera procédé à un tirage au sort dans une salle ouverte au public. Des billets portant le nom des candidats seront placés dans une roue de loterie, et c'est un jeune enfant qui en tirera douze pour les garçons et douze pour les filles, qui

7 A.D. 54, H dépôt Nancy 60, devis du 16 mai 1735.
8 Lionnois J.J., *Histoire des Villes vieilles et neuves de Nancy*, Haener imprimeur, Nancy, tome 2, 1811, p. 479.
9 A.D. 54, H dépôt Nancy 60, devis du 7 mars 1747.

seront immédiatement admis. Il procédera aussi à un deuxième tirage pour une liste complémentaire, à utiliser en cas de désistement, de renvoi ou de décès pendant les quatre années.

> « Les enfants seront élevés dans la religion catholique apostolique et romaine. On leur donnera, aux frais de l'hôpital, des maîtres pour les enseigner à lire et à écrire ; ils y apprendront ceux des métiers qui y sont, auxquels ils auront le plus de dispositions. Les directeurs sont invités à leur procurer un établissement convenable où ils pourront même travailler pendant leur séjour ».

> « Ils seront habillés uniformément simplement mais proprement et complètement en tout, deux fois dans les quatre ans, savoir en entrant et au commencement de la troisième année. Et ils emporteront avec eux le dernier habit complet. L'habillement des garçons sera composé d'un juste -au-corps, veste et culotte d'un drap de pays commun de couleur brune avec les boutons de même étoffe et d'un bonnet du même drap que l'habit. L'habillement des filles sera d'un corset et d'une jupe d'une étoffe de pays aussi de couleur brune. Les bas et les souliers seront fournis au moins une fois l'an et plus souvent si nécessaire. On donnera aux uns et aux autres, selon leur sexe, le linge nécessaire en chemises, mouchoirs cravates, cornettes, mouchoirs de poche, en toile de chanvre, un peu plus fine pour les cravates et cornettes que pour les chemises ».

> « La nourriture se fera frugale mais bonne, composée d'un morceau de pain suffisant à déjeuner et à goûter. En gras, on servira aux enfants une soupe et un morceau de bouilli soir et matin et en maigre, une soupe et des légumes ou des œufs. Sa majesté laisse à la prudence des directeurs de faire distribuer par extraordinaire, les jours de l'Épiphanie, du Mardi gras, de Pâques, de Saint Stanislas et de Saint Louis, un morceau de viande rôti et un gobelet de vin ».

Les enfants seront tenus par ailleurs d'assister tous les ans à la procession, fondée par Stanislas, de l'Église Notre-Dame-de-Bonsecours à la Croix de mission qui est au bois de la Malgrange.

Le contrat précise cependant que la fondation ne prendra effet qu'à la mort de Stanislas. Ce dernier se réserve en effet, durant sa vie, l'utilisation du nouveau bâtiment pour des enfants de ses domestiques.

Par lettres patentes du 15 mai 1747, Louis XV, qu'a sollicité Stanislas pour assurer la pérennité de sa fondation, s'engage à respecter les termes du contrat du 21 février, dont le règlement annuel des 11 000 livres de rente à l'hôpital. Mais les intentions de Stanislas évoluent très rapidement. Il décide de donner effet dès son vivant à la fondation pour orphelins tout en maintenant vingt-quatre places pour des enfants de ses domestiques. La capacité du bâtiment, dont la construction s'engage, sera donc d'une cinquantaine de lits. Le 27 novembre une nouvelle convention avec l'hôpital vient modifier celle du 21 février. Les directeurs de l'hôpital sont invités à engager immédiatement la procédure de sélection des vingt-quatre orphelins. Stanislas crée parallèlement une seconde fondation en faveur de douze garçons et de douze filles, enfants de ses domestiques. A cet effet, il versera chaque année à l'hôpital 8 000 livres pour leur nourriture, habillement, entretien et instruction ainsi qu'à titre de provision pour, à l'issue de trois ans de séjour, l'octroi aux garçons de 300 livres et aux filles de 500 livres pour faciliter leur établissement.

Les travaux sont rapidement menés. Les quarante-huit enfants des deux fondations intègrent le nouveau pavillon le premier avril 1748. Mais Stanislas va encore modifier ses fondations. Le premier avril 1750, il retire les vingt-quatre enfants de ses domestiques et les transfère à Lunéville pour instruction dans le nouvel établissement qu'il vient de créer sous la direction des Frères des Écoles chrétiennes. Les lettres patentes du 27 avril actent ce retrait. Stanislas en profite par ailleurs pour réduire la dotation prévue pour l'établissement des orphelins. Il la ramène à 300 livres pour les garçons et à 500 livres pour les filles. La dotation

annuelle de l'hôpital Saint-Julien est réduite en conséquence de 2 100 livres que Stanislas attribue à une nouvelle fondation pour le soulagement des pauvres malades en faveur de la Maison des Frères de la Charité-de-Dieu. Les lits libérés par les enfants des domestiques sont alors affectés à d'autres enfants hébergés à l'hôpital jusqu'alors dans d'autres locaux. Dans chacun des dortoirs, celui des garçons et celui des filles, vont donc se mêler des enfants au statut diffèrent[10].

## Le bâtiment

Stanislas confie la réalisation du pavillon à son premier architecte, Emmanuel Héré. Ce dernier a déjà à son actif l'église Notre-Dame-de-Bonsecours de 1741 et le bâtiment des Missions Royales de 1743. Stanislas, outre une réponse fonctionnelle à l'objet de ses fondations, l'hébergement et l'instruction de quarante-huit enfants, veut par la qualité de l'architecture valoriser sa munificence. Ce sont les façades d'un véritable palais que va concevoir Héré, qui vont ainsi contraster avec celles fort modestes de l'extension réalisée en vis-à-vis deux ans plus tôt par l'architecte Gauthier. Le confort n'est pas en reste avec les lieux d'aisance à l'intérieur et un chauffage prévu tant pour les lieux de vie le jour que pour les dortoirs. Le bâtiment vient occuper un espace encore libre, le long de la rue Saint-Julien, entre un des côtés du quadrilatère de la cour des hommes et le bâtiment de la ferme à l'extrémité sud du site. Il clôture ainsi la vaste cour des femmes.

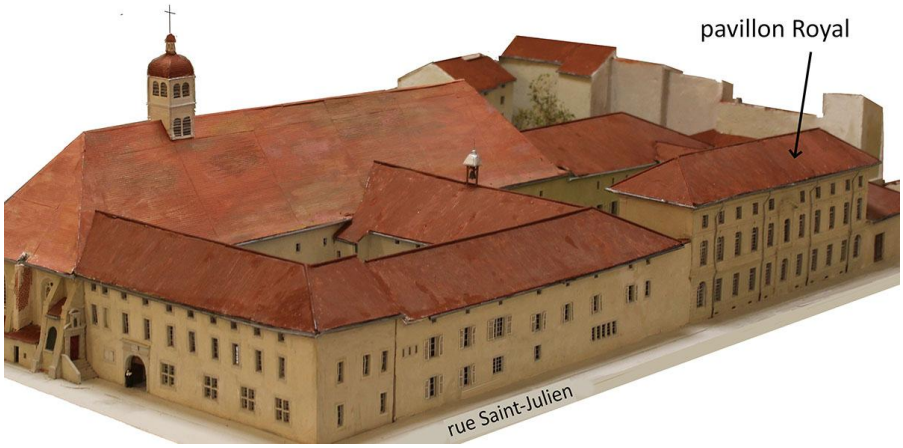


**L'hôpital Saint-Julien et son pavillon Royal**
Maquette de l'auteur.

### *Les façades*

Le bâtiment, très étroit, de 34,60 m de long sur 8,90 de large, se caractérise par ses deux longues façades parallèles. Au-dessus d'une cave voûtée, il compte trois niveaux sur onze travées. Du côté cour, une baie en plein cintre s'ouvre sur la travée centrale. Elle simule une porte mais ce n'est qu'une fenêtre. Son encadrement à refends se prolonge sur le premier étage par deux pilastres surmontés d'un fronton triangulaire. Enfin sommant le fronton, deux aigles viennent encadrer les armoiries de Stanislas. Ce traitement s'inspire probablement de celui de l'hôtel de la Monnaie à Nancy, réalisé par Germain Boffrand en 1723. Aux deux extrémités de

10 *Recueil des fondations et des établissements faits par le roi de Pologne*, Claude-François Messuy, imprimeur, Lunéville, 1762.

la façade, deux portes en plein cintre s'ouvrent dans une travée en léger ressaut et au décor de bossages en tables. Les fenêtres du premier étage sont couvertes d'arcs segmentaires ornés de guirlandes et à clés à coquille. Les encadrements à linteau des fenêtres du rez-de-chaussée et du deuxième étage restent en revanche très simples. Enfin deux lucarnes tentent d'éclairer les combles sous une toiture en tuiles canal.

La façade du côté de la rue Saint-Julien est d'aspect identique. Mais les trois portes sont simulées. L'on ne doit entrer à l'hôpital ou en sortir que par le porche, donnant sur notre actuelle rue Pierre-Fourier, bien contrôlé par un pensionnaire de confiance. Nombre de fenêtres sont par ailleurs factices et ne figurent que par des persiennes fermées entre les encadrements. Dans le fronton en dessous des armes de Stanislas est apposée une plaque de marbre noir, gravée en lettres d'or des mots « Pater et mater me reliquerunt, Deus autem me assumpsit »[11] (Père et mère m'abandonnèrent, mais Dieu m'adopta). Cette devise accueillante, semble néanmoins bien sévère pour des parents qui ne souhaitaient certainement pas abandonner leurs enfants.

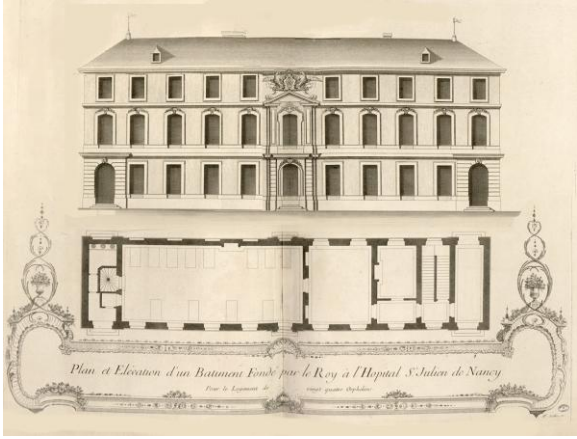


**Élévation et plan du rez-de-chaussée du pavillon Royal**
Le rez de chaussée accueillera *in fine* les salles de classe et non un dortoir. Recueil des plans et élévations des bâtiments de Héré, Nancy, 1753, B.M. de Nancy

**Le pavillon Royal vu de la cour des femmes**
Maquette de l'auteur

### *La distribution des locaux*

L'inventaire du mobilier de 1750 et un descriptif des locaux du début de la Révolution[12] nous éclairent sur la distribution et l'occupation du pavillon. Le rez-de-chaussée héberge les salles de classe, le premier étage les dortoirs des filles et le second celui des garçons. Du côté cour, l'entrée de droite réservée aux garçons donne sur un corridor desservant la salle d'école des garçons et un escalier de pierre à deux rampes. La salle d'école, éclairée de deux fenêtres tant

11 Lionnois J.J., *Histoire des Villes vieilles et neuves de Nancy*, Haener imprimeur, Nancy, 1811 p. 479.
12 A.D. 54, H dépôt art. 329 et H dépôt Nancy 60.

sur la cour que sur la rue, est équipée d'un fourneau, de cinq tables à cornets, et de cinq bancs de chêne. Une chaire est prévue pour l'enseignant. Jusqu'en 1751, l'enseignement y est dispensé par un frère des Écoles chrétiennes de Nancy et Maréville de 6h à 11h et de 13h à 17h. Ensuite les garçons seront envoyés dans une des écoles de Nancy. La salle de classe semble cependant continuer d'être utilisée ; à la visite révolutionnaire, elle est toujours dénommée école des garçons. L'escalier dessert, au premier étage, l'infirmerie des garçons avec quatre lits, puis mène au second. Au-dessus de l'infirmerie se trouve un débarras et, du côté opposé, un corridor donnant accès à la chambre du maître d'où ce dernier peut surveiller les enfants grâce à une petite croisée s'ouvrant sur le dortoir. Quatre fenêtres donnant sur la rue et sept sur la cour éclairent le dortoir des garçons.

Vingt-quatre lits, chaises, porte-manteaux et pichets composent son équipement. Les bois de lits sont garnis de rideaux de serge verte, d'une paillasse, d'un traversin, de deux couvertures, une de catalogne (en laine), une d'indienne. Une cheminée assure le chauffage. L'inventaire révolutionnaire dénombre vingt-sept lits ou couchettes de 90 cm de large, sachant que plusieurs se trouvent devant les fenêtres empêchant de les ouvrir et de laisser passer l'air. Au total, l'on compte alors trente-et-un enfants du deuxième âge dans ces vingt-sept lits auxquels s'ajoutent quatre estropiés à l'infirmerie.

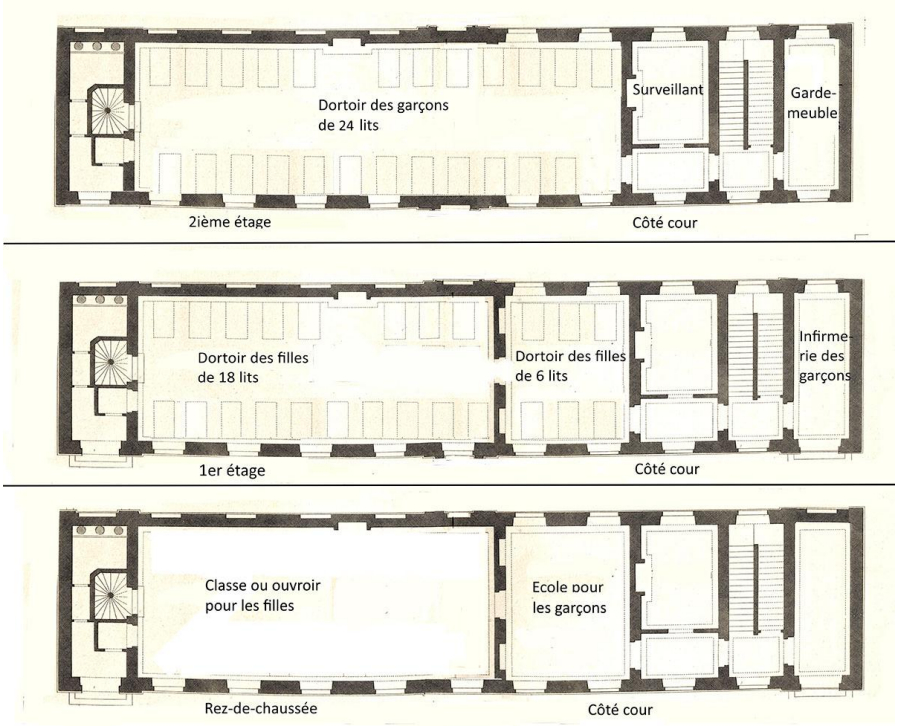


**La distribution des locaux**
Dessin de l'auteur à partir du plan du rez-de-chaussée d'Emmanuel Héré

Toujours côté cour, l'entrée de gauche, donne sur un vestibule servant de lieu de passage et de récréation. Il donne accès à un escalier en colimaçon, aux latrines et, à droite, à la salle de classe des filles. Cette salle est équipée d'un fourneau, de quatre tables pour écrire, de cinq bancs de chêne, et d'une chaire pour la sœur enseignante. S'ajoutent deux métiers pour les tapisseries et un dévidoir pour les fils. Des maîtresses, sans doute des religieuses, y assurent l'enseignement. Par l'escalier, l'on gagne au premier étage les deux dortoirs des filles. Le premier, qui ne prend jour que sur la cour, compte dix-huit lits, et le suivant six. Leur équipement est similaire à celui du dortoir des garçons. Suivent ensuite deux cabinets, l'un

donnant sur la rue, l'autre sur la cour, où sont logées deux femmes préposées à la surveillance des filles. Lors de la visite révolutionnaire, on compte vingt-six filles pour vingt-quatre lits de 95 cm de large. *Mais on a pris soin de coucher seules celles malades ou qui ne paraissent pas saines.* À côté se trouvent deux petites chambres dont une sert de garde-meuble et l'autre est occupée par deux femmes employées à la cuisine.

En 1750, 159 ouvrages sont à la disposition des enfants, filles et garçons : 24 gros catéchismes, 11 livres d'arithmétique, 11 livres de civilités, 30 livres pour l'instruction des jeunes filles, 22 petits livres d'orthographe, 20 recueils de cantiques, une imitation de Jésus, une histoire de la bible, etc. S'y ajoutent 27 tableaux à usage pédagogique.

**La vie du pavillon Royal jusqu'à la Révolution**

Le premier tirage au sort a lieu le 1er juin 1748 parmi les candidatures jugées recevables au regard des critères posés par Stanislas. Seuls sont retenus les enfants orphelins de père et de mère. A noter une exception en 1756 : vingt filles seulement ont perdu leurs deux parents ; on admet donc pour le tirage au sort de la liste complémentaire les neuf autres filles orphelines que d'un parent. Un registre consigne scrupuleusement les candidatures dans leur ordre d'arrivée, les pièces justificatives produites et le cas échéant le motif de rejet, puis le résultat du tirage au sort et, enfin, l'acquit de la remise du pécule à la sortie.

Le nombre des candidatures valides excède malheureusement très largement les vingt-quatre places offertes et ce surtout pour les garçons[13]. L'on peut s'interroger sur le sort des malheureux non retenus : un accueil par la famille ou des voisins, ou dans une autre institution, le vagabondage ? Les candidatures émanent surtout de la Lorraine rurale. On ne compte que quelques orphelins de Nancy. Les Nancéiens ont en effet vocation à être accueillis dans le cadre des autres lits de l'hôpital. Les douze garçons retenus *in fine* au tirage au sort de 1748 sont originaires de Rousseux, Bouquenom, Diarville, Rouvre, Friauville, Fénétrange, Étain, Bauzemont, Neufchâteau, Oez, Laneuveville aux Bois, Rambluzin.

Vingt-trois des enfants tirés au sort en 1748 quittent l'hôpital quatre ans plus tard, le 1er juin 1752. Ils répondent tous aux conditions posées par Stanislas quant à leur établissement. Les douze garçons perçoivent les 300 livres prévues, mais seules onze filles bénéficient des cinq cents livres. Une des orphelines, Anne Ledroit, est en effet décédée en 1750. Sa remplaçante de la liste complémentaire, Marie Remoy, décédera elle-même en 1753[14].

| Année | garçons | filles |
|---|---|---|
| 1748 | 92 | 56 |
| 1752 | 101 | 52 |
| 1756 | 57 | 29 |
| 1760 | 60 | ? |
| 1764 | 70 | ? |
| 1768 | 76 | ? |
| 1772 | 83 | 35 |
| 1776 | 77 | 36 |
| 1780 | 63 | ? |
| 1784 | 91 | 46 |
| 1788 | 104 | 88 |
| 1793 | 27 | 24 |

**Nombre de candidatures admises au tirage au sort**

À noter que le pécule n'est pas versé directement aux enfants, évidemment mineurs, mais à leur représentant, une notabilité, le plus souvent un noble ou un ecclésiastique. On note aussi trois tailleurs d'habits, un vigneron et un laboureur. Il s'agit alors vraisemblablement de l'employeur. Onze nouveaux tirages vont suivre, le dernier en 1793. Près de 300 enfants bénéficieront donc de la fondation.

Après la mort de Stanislas, les hôpitaux nancéiens se spécialisent. L'on envoie les malades à l'hôpital Saint-Charles, Saint-Julien ne conserve que les vieillards et les enfants. En 1774, Louis XVI, s'inspirant de la fondation de Stanislas, crée une nouvelle institution à vocation provinciale, mais cette fois à l'intention des enfants trouvés. Il installe cet hospice des Enfants

13 A.D. 54, W 1235 4, 6, 7, 9, 10.
14 A.D. 54 H dépôt art. 63.

trouvés dans les bâtiments de l'ancienne vénerie ducale, soit sur le côté ouest de notre actuelle place Carnot.

**La Révolution et la reconversion du pavillon Royal**

La Révolution bouleverse la vie de l'hôpital Saint-Julien, que l'on renomme hôpital de la Bienfaisance. Les sœurs sont chassées ; elles ne reviendront qu'en 1797. Les armoiries de Stanislas surmontant le pavillon Royal sont bûchées. Le dernier tirage au sort des orphelins a lieu avec un an de retard le 1er février 1793. On ne compte curieusement dans les candidatures que vingt-sept garçons et vingt-quatre filles. La filière des recommandations a sans doute changé ; les présentations sont alors signées par le représentant de la municipalité avec parfois encore le curé. Ces derniers orphelins ne percevront pas de pécule à leur sortie. Dès 1794, le Trésor public cesse en effet de payer les 8 900 livres de rente, et l'on n'entendra plus jamais parler de la fondation de Stanislas. Les ultimes bénéficiaires d'un pécule sont les enfants tirés au sort en 1788 et sortis en 1792, dont le dernier, Christophe Meyer, originaire de Burlioncourt.

L'autorité révolutionnaire place les hôpitaux sous une autorité unique, la commission administrative des hôpitaux. A Nancy, cette dernière poursuit la spécialisation des établissements relevant de sa responsabilité. L'hôpital de la Bienfaisance n'accueillera plus que les vieillards, les infirmes et les incurables, et l'hôpital Saint-Charles, rebaptisé hôpital de la Commune, les malades aigus. Un nouvel établissement, l'hospice des Enfants de la Patrie, que l'on installe dans l'ancien noviciat des Jésuites en haut de la rue Saint-Dizier, regroupera les enfants assistés, trouvés, abandonnés ou orphelins. Ce sont les filles du premier âge de l'hôpital de la Bienfaisance qui intègrent en premier ce nouvel hospice en 1801. Suivront, en 1805, les garçons du premier âge ainsi que les enfants de la Vénerie et, en 1809, les quarante garçons et les quarante filles du deuxième âge. Les orphelines de la fondation Sombreuil intégreront elles-aussi l'hospice en 1806, mais retourneront à la maison Sainte-Élisabeth en 1818[15]. L'hospice, qui sera rebaptisé hospice Saint-Stanislas en 1820, ne cessera son activité qu'à la fin des années 1960, avec le transfert des enfants au Centre départemental de l'Enfance situé à Laxou rue de Bel-Air.

Les locaux qu'occupaient les enfants à l'hôpital Saint-Julien sont reconvertis au bénéfice des vieillards, qu'il s'agisse des bâtiments anciens, de celui de 1746 ou du pavillon Royal. Ce dernier, considéré comme moderne et confortable, est affecté aux pensionnaires payants. Au rez-de-chaussée, l'ouvroir des filles sert de dortoir pour dix femmes. Des dortoirs de même capacité seront aménagés dans d'autres bâtiments. On les appellera salles des Dix, aux conditions d'hébergement et de restauration améliorées par rapport à celles des indigents. L'ancienne salle de classe des garçons est utilisée comme lingerie. Le premier étage du pavillon Royal, auparavant celui des dortoirs des filles, que l'on cloisonne de part et d'autre d'un couloir central, offre quatorze chambres individuelles. Ces chambres sont louées à des pensionnaires de première classe où chacune vient avec son propre mobilier. La multiplication des conduits de cheminée sur la toiture laisse supposer que chaque chambre dispose de son chauffage. Curieusement, le dernier étage, anciennement celui des garçons, n'est utilisé que comme grenier[16].

15 Boppe L., *op. cit*., p. 195.
16 A.M de Nancy, Plans de 1843, de l'architecte Thiébert, et A.D. de Nancy. Descriptif de 1855.

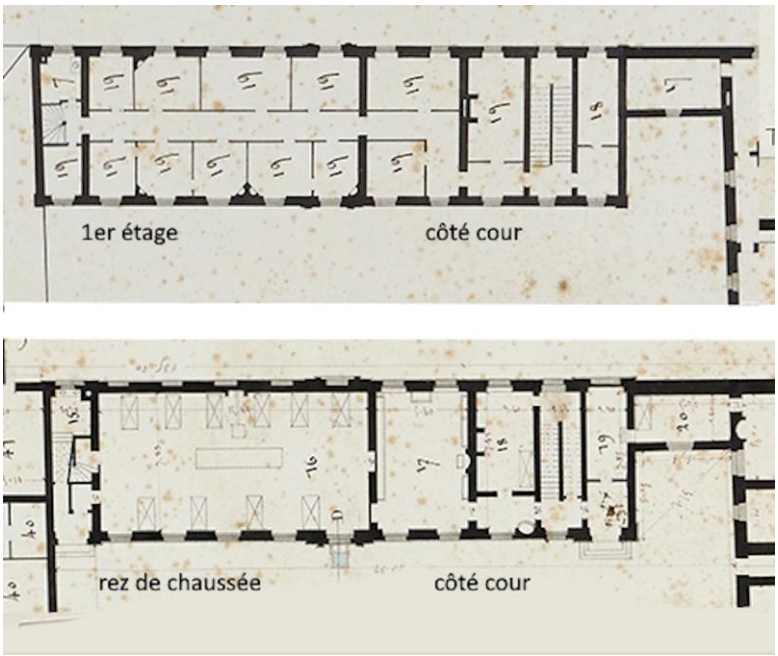


**L'occupation du rez-de-chaussée et du premier étage en 1843**
Extrait des plans de l'architecte Thiébert, A.M. de Nancy

## Le pavillon Royal, palais universitaire ?

La situation privilégiée de l'hôpital, au centre de Nancy, va faire naître des convoitises. L'on retrouve dès ce milieu du XIX^e^ siècle, les ingrédients qui avaient mené au départ du premier hôpital Saint-Julien.

Or en 1854, Nancy obtient un rectorat, une faculté des sciences et une des lettres. La première rentrée des deux facultés a lieu dès janvier 1855, à titre provisoire, à la bibliothèque municipale. C'est l'ancien bâtiment de l'Université ouvert en 1778, qui avait accueilli les facultés de médecine et de droit jusqu'en 1793, date de la suppression des universités par le gouvernement révolutionnaire. Mais ces locaux sont insuffisants. La Municipalité charge donc son architecte, Prosper Morey, de trouver une implantation définitive. La première solution proposée passe par le maintien dans le bâtiment de la bibliothèque, que l'on étend par une réplique symétrique sur l'actuelle place Mathieu-de-Dombasle. Mais le Conseil municipal lui trouve plusieurs inconvénients : la suppression d'une place publique, un dimensionnement encore insuffisant et l'impossibilité d'extensions ultérieures. La seconde solution consiste à utiliser l'hôpital Saint-Julien : le vaste bâtiment des dortoirs, que l'on affecte aux collections, est maintenu avec un surprenant habillage néo-renaissance de la sobre architecture du XVI^e^ siècle d'origine. Il est doté de deux ailes et d'un avant-corps central. La chapelle accueille la salle des actes. Le pavillon Royal est, lui, agrandi d'une réplique. Sur la rue Saint-Julien, le traitement des trois travées centrales vient donner de la monumentalité à ce nouvel ensemble. Au rez-de-chaussée trois portes s'ouvrent sur un péristyle desservant de part et d'autre les deux ailes et le bâtiment de l'amphithéâtre construit perpendiculairement. Les trois travées, à décor de pilastres sur les deux niveaux supérieurs, sont coiffées par un imposant fronton. Dans l'immédiat, c'est à l'école de droit que l'on prévoit d'affecter le pavillon Royal ainsi agrandi, dans l'attente d'une faculté de droit, que Nancy ne recouvrera en effet qu'en 1865.

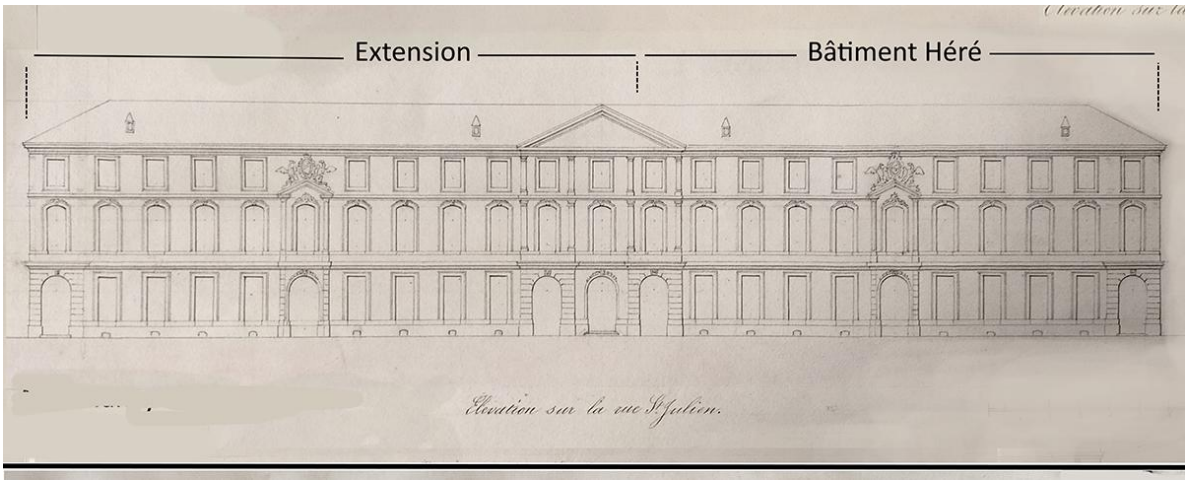


**Le projet d'extension du pavillon Royal**
A.M. De Nancy, 1 FI 4265

Ce projet n'est cependant pas retenu. Il présentait, sans doute, l'inconvénient majeur de nécessiter au préalable la construction d'un nouvel hôpital, rendant ainsi très incertains les délais de réalisation. *In fine*, c'est le site que nous connaissons aujourd'hui, celui de la place Carnot, à la place de la Vénerie, qui sera choisi pour édifier le Palais universitaire[17]. La vocation hospitalière du site Saint-Julien est maintenue.

## Le départ de l'hôpital

L'hôpital Saint-Julien est confronté tout au long du XIX^e^ siècle à un problème croissant d'espace. Le soulagement apporté par le départ des enfants n'a été que momentané. Le besoin en hébergement pour personnes âgées suit l'augmentation considérable de la population nancéienne. Par ailleurs, plusieurs fondations de particuliers viennent financer de nouveaux lits sans pour autant créer les locaux nécessaires. Enfin l'hôpital va se voir transférer le dépôt de mendicité. L'on est donc amené à exploiter les moindres locaux disponibles. On aménage en dortoirs les greniers du bâtiment principal. On surélève celui du côté de notre rue Pierre-Fourier.

**Le pavillon Royal du côté cour dans les années 1890**
Une marquise a été ajoutée à une des entrées.
Ancien hospice Saint-Julien, Ville de Nancy,
Barbier-Paulin imprimeurs, Nancy 1901.

Mais cela n'est pas suffisant. L'hôpital perd de sa rationalité et devient même dangereux. La ville de Nancy, pour obtenir en 1872 le transfèrement à Nancy de la faculté de médecine de Strasbourg, s'était d'ailleurs engagée à remettre à niveau son équipement hospitalier. Cela a été fait en 1883 pour le vieil hôpital Saint-Charles, qui a été remplacé par le vaste et moderne hôpital Civil, avenue de Strasbourg, notre hôpital Central. Mais cela reste à réaliser en ce qui

17 Recueil des délibérations du conseil municipal, années 1854 à 1855.

concerne l'hôpital Saint-Julien. La Ville de Nancy souhaite par ailleurs, depuis plusieurs années, reconvertir le site avec une activité plus prestigieuse que l'hébergement de vieillards indigents. Nous l'avons déjà vu avec le projet universitaire avorté. Deux débuts d'incendie, heureusement maîtrisés, viennent alerter le public sur l'urgence à apporter une solution. Il faut donc, ou déménager, ou construire à nouveau. Mais l'administration hospitalière, faute de financement disponible pour construire un nouvel hôpital, tergiverse. En 1893, la Ville reçoit une demande de l'administration des Postes qui souhaite installer sa Grande Poste. La Commission administrative des hôpitaux relancée procède à de nouvelles études. Plusieurs localisations se dégagent alors, le site du Bon-Coin puis l'hospice Saint-Stanislas à la place des enfants. Mais c'est un terrain situé entre le nouvel hôpital Civil et le boulevard Lobau qui a la préférence. La Commission administrative tient cependant à souligner que s'il y a déménagement, c'est pour répondre à la demande de la Ville, l'hôpital disposant encore d'espaces constructibles sur son site. Elle déclare en conséquence refuser de compromettre les finances de l'hospice et ne consentir au transfert que si la municipalité finance l'opération[18]

Le 7 juin 1895, le Conseil municipal accepte la solution proposée par la Commission administrative des hôpitaux. La Ville prendra en charge le coût d'acquisition des terrains et des travaux, estimé à 1 500 000 francs. Le financement sera assuré à concurrence de 600 000 francs par le prix de vente du site de l'hôpital Saint-Julien, de 400 000 francs d'une subvention espérée à partir des recettes du pari mutuel et pour le reste par des fonds propres de la Ville. La maîtrise d'œuvre est confiée à Albert Jasson, architecte de la ville de Nancy. Ferdinand Genay, architecte des hôpitaux, reçoit en dédommagement 10 000 francs pour les études qu'il avait menées. Les travaux sont réalisés très rapidement malgré certains imprévus, liés notamment à l'instabilité du terrain. Le 27 septembre 1900, les vieillards quittent l'ancien établissement et prennent « joyeusement possession du confortable palais qu'on lui a substitué »[19].

**La fin du pavillon Royal**

Dès janvier 1901, l'ancien hôpital renaissance est entièrement démoli pour faire place à l'hôtel des Postes. Tout comme le pavillon Royal, il semble dénué d'intérêt et en tout état de cause n'a pas fait l'objet de protection juridique. A l'époque de l'ensemble d'Emmanuel Héré, n'ont encore été classés monuments historiques que l'hôtel de Ville et les fontaines, sculptures, grilles et vasques de la place Stanislas. La Ville souhaite aussi profiter de l'opération pour élargir la rue Saint-Julien, ce qui implique la démolition du pavillon Royal. Ce dernier reste cependant encore en sursis. Certains Nancéiens, dont l'historien Christian Pfister et l'architecte Cuny, militent pour sa conservation. L'*Est Républicain*, dans ses colonnes du 19 décembre, défend et illustre d'un schéma la proposition d'un contributeur anonyme. Celle-ci consiste à substituer à l'élargissement de la rue Saint-Julien la création d'une place à l'arrière de l'hôtel de Ville, occupé alors par le musée des Beaux-Arts. Cette place bordée du côté Est par le futur hôtel des Postes et donnant au sud sur le pavillon Royal, ainsi préservé, aurait par ailleurs le mérite par le dégagement visuel créé de bien mettre en valeur la façade du musée.

La municipalité maintient malheureusement sa position. Le pavillon Royal disparaît à son tour. Seuls deux tilleuls témoigneront encore quelque temps de son ancien jardin. Il ne restera, gravée dans la pierre, pour se rappeler de la fondation de Stanislas, que sa mention sur le piédestal de la statue place Stanislas ainsi qu'une inscription sur la liste des bienfaiteurs de l'hôpital à l'entrée de l'hospice des orphelins en haut de la rue Saint-Dizier. Ce dernier souvenir

18 A.D. 54, H dépôt 329, rapport Marcot du 30 octobre 1894.
19 A.D. 54 H dépôt 32, Blaise H. Inauguration de la nouvelle chapelle, *La Semaine religieuse* du 29 décembre 1900.

tombera à son tour sous le marteau piqueur des démolisseurs, en 2021, lors de la transformation de l'ancien orphelinat en résidence pour personnes âgées.

**La démolition de l'hôpital Saint-Julien**
Seul reste en sursis le pavillon Royal
© Collection privée, Image'Est FI-0683-0319

À gauche le plan retenu par la ville, à droite le plan alternatif. A partir du plan annexé à la délibération du 19 mars 1897, recueil des actes administratifs de la ville de Nancy et dessin de l'auteur.

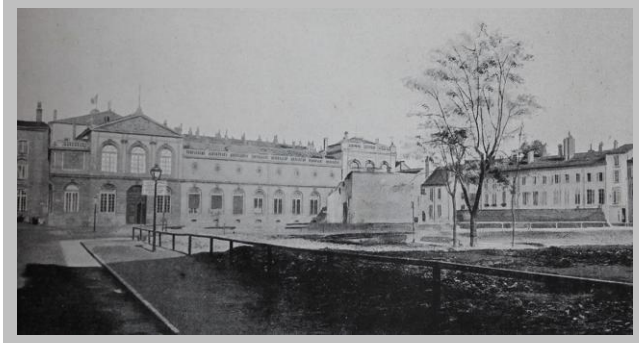

**Après démolition, vue sur le musée des Beaux-Arts à l'arrière de l'hôtel de ville**
Au premier plan l'emplacement du pavillon Royal.
Ancien hospice Saint-Julien, Ville de Nancy,
Barbier-Paulin imprimeurs, Nancy 1901.

**La liste des bienfaiteurs à l'entrée de l'ancien orphelinat Saint-Stanislas.**
Cette liste comme la plaque (en haut à gauche) qui nous rappelait que là se trouvait à la fin du XVIII^e siècle la faculté de théologie, a disparu. Seuls ont pu être sauvés et conservés au CHRU quelques fragments relatifs aux fondations de Charles IV en 1626 et de Stanislas en 1747. Photos de l'auteur.

Au-delà de la disparition de l'édifice d'Emmanuel Héré, l'on peut encore regretter un choix médiocre en termes d'urbanisme. Au cœur de Nancy, en guise d'une nouvelle place, qui nous aurait par le recul permis d'apprécier la face arrière de l'hôtel de ville, aujourd'hui l'œuvre des architectes Mienville et Parisot qui a remplacé le musée, nous n'avons toujours qu'un espace étriqué, bordé en partie par un haut mur aveugle, et hors de proportion avec la longue et belle

façade. La rue Saint- Julien a certes été élargie, mais n'en a pour autant pas beaucoup gagné d'attrait.

**Bibliographie**


- Lionnois J.-J., *Histoire des Villes vieilles et neuves de Nancy*, Haener imprimeur, Nancy, tome 2, 1811.
- Pillement P., *L'ancien hôpital Saint-Julien de Nancy*, *Revue médicale de l'Est*, 1903.
- *Ancien hospice Saint-Julien*, *Ville de Nancy*, Barbier-Paulin imprimeurs, Nancy 1901.
- Pfister Ch, *Histoire de Nancy*, Berger-Levrault, Paris-Nancy, tome 1, 1902.
- Boppe L., *Les Établissements publics hospitaliers à Nancy*, A. Crepin-Leblond, Nancy, 1906.
- Grilliat J.-P., *L'ancien hôpital Saint-Julien*, dans *Les hôpitaux de Nancy*, Gérard Louis éditeur, Nancy, 2009.
- Wernert Ph., catalogue de l'exposition *L'hôpital Saint-Julien 7 siècles d'histoire*, CHRU de Nancy, Nancy, 2018.
- Deschamps J.-P., *La santé de l'enfant en Lorraine*, *La Gazette lorraine,* n°112, Villers-lès-Nancy, 2018.
- Wernert Ph. *L'hôpital Saint-Julien*, Revue *Art nouveau,* magazine de l'art nouveau, n° 36, Nancy, 2020.